



## Formulaire de demande: reconnaissance *indirecte* d'un titre postgrade

### 1. Qu'est-ce que la reconnaissance indirecte d'un titre postgrade et qui peut la demander ?

- La reconnaissance indirecte s'applique aux titres postgrades obtenus hors UE/AELE mais déjà reconnus dans l'un des Etats UE/ALE.
- Toute personne souhaitant demander une reconnaissance indirecte de son titre postgrade doit satisfaire cumulativement aux conditions fixées au chapitre 2, faute de quoi la reconnaissance ne sera pas possible. Le requérant a toutefois la possibilité d'obtenir le titre postgrade fédéral. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'adresse suivante: <https://www.bag.ad-min.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/auslaendische-abschluesse-gesundheits-berufe/weiterbildungstitel-der-medizinalberufe-ausserhalb-eu-efta/erwerb-eidgenoessischer-weiterbildungstitel.html>

### 2. Conditions requises pour la reconnaissance indirecte d'un titre postgrade

Si un Etat contractant reconnaît un titre postgrade obtenu dans un Etat hors UE/AELE, la Suisse peut reconnaître cette reconnaissance (reconnaissance indirecte). Pour ce faire, le requérant doit satisfaire cumulativement aux conditions suivantes, soit :

- détenir un diplôme reconnu par la MEBEKO ou un diplôme fédéral;
- posséder la nationalité de la Suisse ou de l'un des Etats membres de l'UE ou de l'AELE ou son conjoint possède une de ces nationalités;
- disposer d'une attestation confirmant que l'Etat concerné a effectué la première reconnaissance conformément à l'annexe V de la directive 2005/36/CE, dans le respect des conditions minimales de formation selon le titre III, chap. III, de la directive;
- justifier d'une expérience professionnelle clinique récente (au cours des cinq dernières années) dans la discipline choisie d'au moins trois ans dans l'Etat ayant reconnu le titre postgrade et/ou en Suisse.

**Important : Veuillez déposer la demande de reconnaissance indirecte de votre titre postgrade uniquement lorsque vous remplissez toutes ces conditions et êtes en mesure de le prouver (vous trouverez au chapitre 3 une liste des documents à fournir).**

### 3. Liste de documents à fournir

Les documents suivants doivent être joints au présent formulaire de demande dûment daté et signé (la MEBEKO se réserve explicitement le droit d'exiger d'autres documents) :

- Copie certifiée conforme** du passeport ou de la carte d'identité et, si nécessaire, **copies certifiées conformes** du passeport ou de la carte d'identité de l'époux / l'épouse et du certificat de mariage (voir chapitre 2 de ce formulaire de demande)
- Curriculum vitae**
- Copie certifiée conforme** du titre postgrade

- ❑ **Copie certifiée conforme** de la traduction du titre postgrade, si l'original n'a pas été rédigé en français, en allemand, en italien ou en anglais
- ❑ **Copie certifiée conforme** d'une attestation confirmant que l'Etat concerné a effectué la première reconnaissance conformément à l'annexe V de la directive 2005/36/CE, dans le respect des conditions minimales de formation selon le titre III, chap. III, de la directive
- ❑ **Copie certifiée conforme** d'une attestation émanant de l'autorité compétente de l'Etat ayant reconnu le titre postgrade, qui certifie que son titulaire a exercé la discipline choisie durant au moins trois ans dans cet Etat. A défaut, des **copies certifiées conformes** de certificats de travail peuvent être joints ; ceux-ci doivent attester, pour un taux d'occupation calculé à 100 %, d'une expérience clinique récente (c.-à-d. qui ne remonte pas à plus de cinq ans) d'au moins trois ans dans la discipline choisie. Indications nécessaires dans les certificats de travail : 1) données précises sur le début et la fin de l'activité ; 2) fonction exercée ; 3) taux d'occupation

#### **4. Informations destinées aux requérants**

- **Demande de reconnaissance d'un diplôme :**  
La reconnaissance d'un diplôme doit faire l'objet d'une demande séparée (cf. formulaire de demande de reconnaissance indirecte d'un diplôme : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/auslaendische-abschluesse-gesundheitsberufe/diplome-der-medizinalberufe-ausserhalb-eu-efta/indirekte-erkennung-diplome.html>)  
Les demandes de reconnaissance d'un diplôme et d'un titre postgrade sont traitées séparément ; les documents peuvent toutefois être envoyés ensemble, en un seul exemplaire.
- **Les documents ne seront pas restitués :**  
La décision de la reconnaissance se fonde sur les documents produits. Ceux-ci demeurent donc dans nos archives et ne seront pas restitués.
- **Procuration:**  
Vous effectuez une demande pour une tierce personne ? N'oubliez pas de joindre la procuration correspondante.
- **Adresse de la MEBEKO :**  
La demande doit être envoyée exclusivement par courrier. Veuillez nous envoyer le/les formulaire/s de demande ainsi que les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante :

**Office fédéral de la santé publique**

**MEBEKO**

**Schwarzenburgstrasse 157**

**CH – 3003 Berne**

**Tél : +41 58 462 94 83, fax : +41 58 463 00 09**

- **Copies certifiées conformes :**
  - Nous acceptons des copies certifiées conformes établies par les autorités suivantes en Suisse ou dans un Etat de l'UE/AELE :  
Notaires, représentations diplomatiques, administrations communales, municipalités (mairie), préfetures, tribunaux et autorités citées dans les directives européennes pour les documents qu'elles établissent elles-mêmes.

Nous ne pouvons pas garantir que les copies certifiées conformes sont effectivement établies par ces autorités.

- Nous n'acceptons **pas** de copie certifiée conforme des services suivants :  
Autorités dont nous ne pouvons pas lire ou vérifier la certification, traducteurs, organismes bénévoles, aumôneries, interprètes, caisses-maladie, banques et caisses d'épargne, hôpitaux, auto-certification, notamment.
- **Coûts et facturation :**
  - L'émolument pour le traitement d'une demande de reconnaissance indirecte d'un titre postgrade est compris entre 800.00 et 1'000.00 francs.

- Dès que nous aurons vérifié l'exhaustivité de la demande, nous vous enverrons la facture par courrier séparé.
- La décision de reconnaissance sera envoyée après le paiement des émoluments.
- Prière de n'envoyer ni chèque, ni argent liquide.

## 5. Titre postgrade

Vous pouvez déposer une demande de reconnaissance indirecte pour plusieurs titres. Les émoluments correspondants seront perçus pour chaque demande.

Nous vous prions de cocher le(les) titre(s) correspondant(s) sur le tableau ci-après. **Important:** veuillez noter que le tableau avec les titres des formations post-graduées reconnaisables est définitif et qu'aucun autre titre ne pourra être reconnu par la suite.

### 7.1 Médecine humaine

<input type="checkbox"/> Allergologie	<input type="checkbox"/> Néphrologie
<input type="checkbox"/> Anesthésiologie	<input type="checkbox"/> Neurochirurgie
<input type="checkbox"/> Cardiologie	<input type="checkbox"/> Neurologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie	<input type="checkbox"/> Oncologie médicale
<input type="checkbox"/> Chirurgie maxillo-faciale (formation universitaire en médecine humaine et dentaire)	<input type="checkbox"/> Ophtalmologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie pédiatrique	<input type="checkbox"/> Orthopédie
<input type="checkbox"/> Chirurgie plastique	<input type="checkbox"/> Oto-rhino-laryngologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie thoracique	<input type="checkbox"/> Pathologie
<input type="checkbox"/> Dermatologie et vénéréologie	<input type="checkbox"/> Pédiatrie
<input type="checkbox"/> Endocrinologie	<input type="checkbox"/> Pharmacologie
<input type="checkbox"/> Formation spécifique en médecine générale	<input type="checkbox"/> Physiothérapie
<input type="checkbox"/> Gastro-entérologie	<input type="checkbox"/> Pneumologie
<input type="checkbox"/> Génétique médicale	<input type="checkbox"/> Psychiatrie
<input type="checkbox"/> Gynécologie et obstétrique	<input type="checkbox"/> Psychiatrie pour enfants et adolescents
<input type="checkbox"/> Hématologie générale	<input type="checkbox"/> Radiologie diagnostique
<input type="checkbox"/> Maladies infectieuses	<input type="checkbox"/> Radiothérapie
<input type="checkbox"/> Médecine du travail	<input type="checkbox"/> Rhumatologie
<input type="checkbox"/> Médecine interne	<input type="checkbox"/> Santé publique et médecine sociale
<input type="checkbox"/> Médecine nucléaire	<input type="checkbox"/> Urologie
<input type="checkbox"/> Médecine tropicale	

### Remboursement de prestations médicales par le système de l'assurance sociale

Pour les titres de spécialistes acquis dans un pays de l'UE/l'AELE, la reconnaissance du diplôme en Suisse ne garantit pas pour autant que le médecin puisse y faire rembourser ses prestations par le système d'assurance sociale (assurance-maladie obligatoire) aux mêmes conditions que dans le pays émetteur du diplôme.

La facturation de pratiquement toutes les prestations médicales ou paramédicales fournies en cabinet médical ou dans le secteur hospitalier ambulatoire est réglée de manière détaillée dans le tarif à l'acte (TARMED). Pour de plus amples informations sur cet ouvrage tarifaire : <https://www.fmh.ch/fr/tarifs-ambulatoires/tarmed-tarif.html>.

## 7.2 Pharmacie

<input type="checkbox"/> Pharmacie d'officine	<input type="checkbox"/> Pharmacie hospitalière
---	---

## 7.3 Médecine dentaire

<input type="checkbox"/> Chirurgie orale (odontologie)	<input type="checkbox"/> Orthodontie (odontologie)
--	--

## 6. Attestation de connaissances linguistiques dans une langue officielle suisse (allemand, français ou italien)

Toute personne exerçant une profession médicale universitaire en Suisse doit disposer des connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de la profession. Ces connaissances linguistiques peuvent être inscrites facultativement dans le registre des professions médicales MedReg.

Lorsque vous soumettez une demande de reconnaissance de votre titre postgrade, vous avez la possibilité, moyennant un émolument supplémentaire de 50.00 à 100.00 francs par langue, de faire inscrire vos connaissances linguistiques pour une ou plusieurs des trois langues officielles suisses (français, allemand, italien).

Il vous faut nous remettre une attestation relevant de l'une des catégories suivantes (en version originale ou en copie certifiée conforme à l'original) :

- a. un diplôme de langue reconnu au niveau international, du niveau B2 (ou plus) du cadre européen commun de référence pour les langues datant de moins de six ans ; ou
- b. un diplôme universitaire ou un titre postgrade de la profession médicale universitaire obtenu dans la langue correspondante ; ou
- c. une expérience professionnelle de trois ans au cours des dix dernières années dans la langue concernée dans la profession médicale universitaire correspondante .

### Inscription des connaissances linguistiques demandé :

allemand     français     italien

**Remarque** : il est également possible de demander ultérieurement l'inscription d'une langue officielle suisse ou d'une autre langue (p. ex. la langue principale, autrefois dénommée langue maternelle), par l'intermédiaire de l'outil en ligne (voyez le site web de l'OFSP) de demande d'inscription des connaissances linguistiques. L'émolument pour chaque inscription s'élèvera également à un montant entre 50.00 et 100.00 francs.

## 7. Données relatives à la demande de reconnaissance indirecte d'un titre postgrade

**IMPORTANT:** La reconnaissance indirecte d'un titre postgrade est possible uniquement si vous détenez un diplôme fédéral ou un diplôme formellement reconnu par la MEBEKO.

Mon diplôme est déjà reconnu. Date de la reconnaissance: \_\_\_\_\_

Mon diplôme n'est pas encore reconnu. La demande de reconnaissance est jointe à la présente demande.

Etat ayant délivré le titre postgrade: \_\_\_\_\_

Etat de l'UE/AELE ayant reconnu le titre postgrade: \_\_\_\_\_

Langue souhaitée pour la reconnaissance (un seul choix possible):

Français                       Allemand                       Italien

## 8. Données personnelles

Formule d'appel                       Madame                       Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Nom de famille  
à la naissance

Prénom(s) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA/Lieu/Pays \_\_\_\_\_

N° AVS suisse  
(si disponible) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Etat civil \_\_\_\_\_

Nationalité de  
l'époux/épouse \_\_\_\_\_

Lieu et date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_